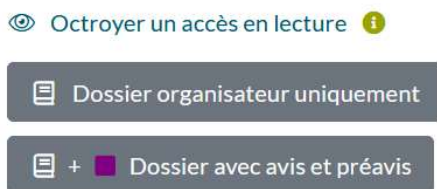


Comment octroyer un accès en lecture pour permettre au service instructeur du Département de visualiser votre demande en amont ?

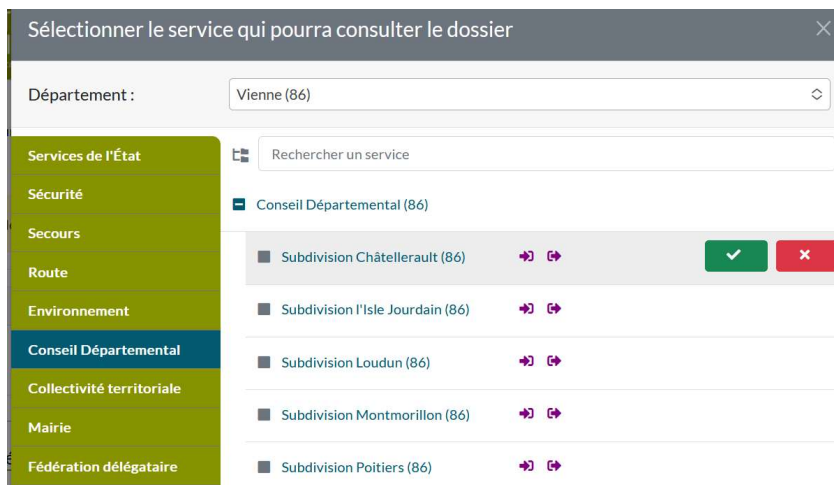
Sur la page d'accueil de votre manifestation/ bloc « actions disponibles » :



Cliquez sur « octroyer un accès en lecture »



Cliquez sur « dossier organisateur uniquement »



Sélectionnez le département/Conseil Départemental/cliquez pour « dérouler » la liste et choisissez la Subdivision concernée